Liberté . Égalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.00)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
COMMUNE DE BERNEUIL EN BRAY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 9 août 2013, il est ordonné une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la société BRIQUETERIE D'ALLONNE qui sollicite l'autorisation d'exploiter une carrière d'argile sur le territoire de la commune de Berneuil-en-Bray.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à la demande d'autorisation.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information peut être demandée auprès de MM. Christophe et Vincent DEWULF, cogérants de la société BRIQUETERIE D'ALLONNE, dont le siège social est situé 5, ancienne route de Paris à Allonne (60000), ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera du lundi 23 septembre 2013 au jeudi 24 octobre 2013 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le site, restera déposé à la mairie de Berneuil-en-Bray, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Le dossier, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Berneuil-en-Bray et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, M. Michel Marseille, ingénieur en retraite, suppléé le cas échéant par M. Jacques Bertin, ingénieur spécialisé en retraite.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Berneuil-en-Bray, aux jours et heures suivants :

- lundi 23 septembre 2013 de 15 heures à 18 heures,
- samedi 28 septembre 2013 de 9 heures à 12 heures,
- mercredi 9 octobre 2013 de 15 heures à 18 heures,
- jeudi 17 octobre 2013 de 15 heures à 18 heures,
- jeudi 24 octobre 2013 de 15 heures à 18 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement et à la mairie de Berneuil-en-Bray, ainsi que sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).